

RECOMMANDATIONS DES ASSOCIATIONS DE LA CLEF

Le FORUM INTERNATIONAL DES DROITS DES FEMMES de la CLEF se tient dans le cadre du 25ème anniversaire de la Conférence Mondiale sur les Femmes, impulsée par l'ONU à Pékin en 1995. Faisant écho au Forum Génération Égalité prévu à Paris en juin 2021 par la France, le Mexique et l'ONU, il est également le point de départ d'une campagne de sensibilisation visant à faire connaître les recommandations de la société civile aux autorités françaises, européennes et internationales. Nous avons donc souhaité inscrire nos recommandations, applicables aujourd'hui et demain, dans les 12 objectifs de la Plateforme de Pékin.

La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes

1. Octroyer systématiquement une carte de séjour individuelle aux femmes en situation de migration, même s'il s'agit d'un regroupement familial ou si elles sont sur le territoire français au titre d'étrangère ayant épousé un·e Français·e, afin de leur donner accès à l'autonomie économique et leurs droits sociaux et leur faciliter ainsi la sortie de la pauvreté.

Éducation et formation des femmes

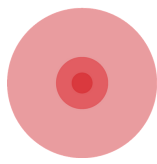
2. Garantir la scolarisation des filles à tous les niveaux de l'enseignement, dans tous les pays, condition indispensable de leur autonomisation, et y mettre tous les moyens nécessaires.

3. Garantir l'éducation à l'histoire des femmes et de leurs droits pour tous et toutes les élèves du secondaire, de manière obligatoire chaque année par un cours approfondi, ainsi que dans les cursus de formation de tous et toutes les enseignant·es et de tout le personnel éducatif, quelle que soit leur spécialisation.

4. Créer et valoriser des opportunités et des pratiques sportives pour les femmes et les filles, en garantissant l'égalité de traitement, de soutien financier et médiatique, d'accès aux infrastructures et à la diversité des sports ainsi qu'aux postes à haut niveau.

Les femmes et la santé

5. Appliquer les législations internationales et nationales de condamnation des mutilations sexuelles, notamment en sensibilisant les sociétés dans leur ensemble et en combattant les stéréotypes sexistes sur les femmes et les filles.



La violence à l'égard des femmes

6. Inclure systématiquement, dans la diplomatie féministe poursuivie par la France, les objectifs d'abolition de l'exploitation sexuelle et reproductive sous toutes ses formes, tout en continuant de renforcer l'application de ces lois et valeurs abolitionnistes en France.

7. Assurer la formation initiale et continue de tous les personnels dans toutes les institutions en lien avec des femmes victimes de violences pour mettre fin aux pratiques de déni qui existent dans ces institutions et appliquer les lois protégeant les femmes et les filles afin d'éradiquer complètement ces violences.

8. Inclure les femmes lesbiennes victimes de lesbophobie dans toutes les mesures concernant les violences faites aux femmes et créer des foyers exclusivement réservés aux femmes lesbiennes réfugiées pour les protéger des violences lesbophobes rencontrées dans les hébergements non adaptés.

Les femmes et les conflits armés

9. Mettre fin aux violences sexuelles perpétrées contre les femmes et les filles en lien avec des conflits armés ou politiques, par la condamnation effective des agresseurs, quelles que soient leur fonction et leur structure. Octroyer des réparations aux victimes pour leur permettre de reconstruire leur vie, et établir un accès universel à des soins médicaux et psychologiques.

Les femmes et l'économie

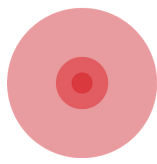
10. Financer dans chaque pays et au niveau international des actions et opportunités de formation, d'orientation, d'emploi et de leadership pour les femmes et filles dans le numérique.

Les femmes et la prise de décisions

11. Mettre en place des programmes de coaching et mentoring intergénérationnels dans les lieux de travail et les universités, obligatoires et financés de manière durable et consistante, dans le public comme dans le privé, pour développer le courage d'oser des femmes et des filles.

12. Reconnaître et soutenir la contribution des femmes des Outre-mer au développement de leurs régions et au-delà, par un accompagnement adapté à la pluralité de leurs cultures territoriales.

13. Prioriser, promouvoir, garantir et défendre tous les droits humains des femmes et des filles, dans tous les domaines et à tous les âges de la vie, dans tous les pays du monde, et réaliser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pour une société de justice sociale, d'égalité et de solidarité entre tous et toutes.



Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

14. Réitérer l'adhésion des Etats aux conventions internationales fondatrices des droits des femmes et des filles, comme la CEDAW ou la Convention d'Istanbul, par leur mise en œuvre effective, la promotion des avancées pour les femmes, le refus de tout recul aux niveaux international et national, et la mise en place de mécanismes institutionnels garantissant les fondements de l'égalité réelle, en partenariat actif avec les associations féministes.

Les droits fondamentaux de la femme

15. Former les professionnel·les aux problématiques des femmes handicapées et fournir aux enfants et adultes en situation de handicap, une éducation à la vie affective et sexuelle dans la dignité et le respect de l'autre.

16. Changer le regard des sociétés sur la vieillesse des femmes, ici et ailleurs dans un esprit de valorisation des femmes âgées, de solidarité et de renforcement intergénérationnel, garantir la liberté et lutter contre l'âgisme.

Les femmes et les médias

17. Mettre en place des clauses de conditionnalité à la réalisation de l'égalité (éga-conditionnalité) dans les aides à la presse octroyées par les Etats, portant sur la parité des effectifs, mais aussi sur la visibilité des femmes « actrices » de l'actualité.

Les femmes et l'environnement

18. Intégrer des organisations de la société civile féministes dans toutes les instances d'élaboration des politiques pour la transition écologique ; financer des associations, des études et des projets pour renforcer la prise en compte du genre dans les questions environnementales et climatiques.

19. Encourager et permettre les déplacements de tous et toutes, à travers la mise en place de services adaptés aux temporalités et rythmes de déplacements de tous et toutes, des design et une ergonomie facilitant les usages et une plus grande qualité des infrastructures et environnements - tant pour la marche, le vélo, que les transports individuels ou en commun - en milieu rural comme en milieu urbain.

La petite fille

20. Réaliser l'égalité réelle dans tous les domaines, dès le plus jeune âge, pour toutes les petites filles dans leur diversité, pour mettre fin aux violences sexistes et discriminations dont elles sont victimes, et garantir la concertation et la participation systématique des associations de jeunes femmes dans l'élaboration de toutes les mesures, dès aujourd'hui.